



FUTURES CONDITIONS D'EMPLOI : ENCORE UN COUP D'ÉPÉE DANS L'EAU !

Voilà que la direction convoque les organisations syndicales dans un lieu neutre et de façon informelle. Nous pensions avoir tout vu mais nos cadres dirigeants sont plein de ressources. La direction cherche à gagner du temps avec des réunions informelles pour éviter de répondre aux préoccupations légitimes des organisations syndicales et surtout des salariés. Ils ne veulent pas pour l'instant aborder les questions importantes.

Pourquoi cette mascarade ?

Lors d'une bilatérale avec le nouveau DG, les élus SUD-Rail ont demandé à ce que l'entreprise rassure les agents sur les conditions sociales dans les 2 nouvelles entreprises. Nous pensions avoir été entendus... Résultat : convocation pour être reçu par le CODIR FRET au grand complet pendant une journée... Pour annoncer quoi ? RIEN DE RIEN !!!

Une journée entière de réunion sans pour autant apporter de réponses concrètes. Cette situation frustrante montre un manque de transparence et un manque de clarté sur les conditions sociales futures. Nous dire que tout ira bien dans le meilleur des mondes, que ce soit sur les aspects finance, commerce, production... comme par magie. On ne vit vraiment pas dans le même monde.

À demi-mots on nous parle du 19H/6H, du nombre important de résidences et du pesage de points chez les TA... ça annonce la couleur pour les réunions à venir. La direction va proposer un accord de transition sur trois ans pour démarrer dans les nouvelles entreprises, deux accords devront être négociés, un pour chaque entreprise (MATÉRIEL et FRET). Les élus SUD-Rail sont déterminés à défendre les intérêts des agents et à refuser de négocier des accords qui pourraient leur nuire. S'il le faut le rapport de force s'installera pour obtenir des résultats positifs lors des négociations et nous nous assurerons que les droits et les intérêts des cheminots du FRET soient protégés. A bon entendeur...



QUI MIEUX QUE SUD-Rail





La Prime de Partage de la Valeur pour sauver l'intéressement...

Face à la généreuse prime d'intéressement, certaines organisations syndicales et la direction se retrouvent embarrassées...

SUD-Rail a toujours dénoncé ces primes capitalistes soumises à des objectifs, et seul SUD-Rail a montré le mécontentement, grâce à la mobilisation des agents.

Les propositions de la direction sont très claires : **il faut produire sans rien dire, se former au rabais et sur son temps propre, encore mieux ne pas avoir d'accident gravité 4 et pas d'accident du travail.**

En effet, la direction conditionne les paliers de cette prime aux indicateurs production, finance de l'entreprise, réalisation de certains e-learning, **et surtout sur le nombre d'accident du travail.**

Voir tableau ci-joint

A SUD-Rail, nous n'accepterons jamais de monnayer la santé et la vie des cheminot-e-s ! Ces objectifs sont inadmissibles !

L'accent mis sur la production pourrait potentiellement entraîner des pressions excessives pour atteindre les taux de réalisation, au détriment de la santé et de la sécurité.

Exiger que les formations e-learning soient effectuées, sans dégager du temps de travail pour le faire, pose des problèmes de conciliation entre travail et vie personnelle.

Le point le plus choquant est d'objectiver le nombre d'accident de travail. Le seul but est de réduire le nombre d'accident... en décourageant les agents de les déclarer !

La direction soumet la mise en place de cette PPV à signature : c'est hypocrite, ils n'ont absolument pas besoin d'une quelconque signature pour octroyer une prime, cela peut être fait par décision unilatérale de l'employeur. Quoiqu'il en soit, SUD-Rail ne se placera pas en complice de cette mascarade par sa signature.

Notre première revendication restera une rémunération juste pour tous, sans compromettre la sécurité ou les droits des agents.

Depuis toujours nous réclamons des augmentations sur le salaire comptant dans le décompte de nos retraites !

Si nous résumons la proposition patronale, nous aurions droit à :

- 50€ pour un taux de réalisation des trains > 95% en juin et 50€ de plus pour un taux > 96% en octobre.
- 50€ si les produits du trafic atteignent 290M€ en juin et 50€ de plus s'ils atteignent 492M€ en octobre.
- 33€ si le taux de formation e-learning sur « prévenir et agir face aux agissements sexistes ou sexuels atteint 35% en juin et 34€ de plus si le taux de formation atteint 80% en octobre.
- 33€ si le taux de formations e-learning sur « Cyber réflexe » atteint 60% en juin et 34€ de plus si le taux atteint 75% en octobre.
- 33€ si le taux de formation e-learning sur « Prévention et lutte contre la corruption et les atteintes à la probité » atteint 50% en juin et 34€ de plus si le taux atteint 80% en octobre.
- 33€ si le nombre d'accidents gravité 4 ou + ne dépasse pas 6 en juin et 34€ de plus si le nombre d'accidents est inférieur ou égal à 10 en octobre.
- 33€ si le taux de fréquence SST ne dépasse pas 14,5 en juin et 34€ de plus si ce taux est toujours inférieur ou égal à 14,5 en octobre.
- 33€ si le nombre de Quasi AT/AT avec arrêt est > à 2 en juin et 34€ de plus si ce taux est toujours > 2 en octobre.